

ADRESSES UTILES

(Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents)

POUR TOUTE LA SUISSE

Comité suisse de déf. du droit d'asile
DSDDA, case postale 543

1000 LAUSANNE 17

Ligue suisse des droits de l'homme
28, rte de Chiène

1207 GENEVE (022/35.39.38)

Réferendum droit d'asile
Schwarztostrasse, 32

3007 BERNE (031/90.11.71), ou:

case postale 64

1211 GENEVE 1

MOOS - Charité 86

Waldhölweg 33a - Case postale 2452

3001 BERNE (031/42.59.55)

JURA - JURA BERNOIS

SOS-Asile/JU

16, rue du XXIII Juin

2800 DELEMONT (066/22.22.21)

Centre social protestant (CSP)
11, rue Centrale

2740 MOUTIER (032/93.32.21)

Comité "Vivre Ensemble" (JB)
48, rte de Morat

2502 BIENNE (032/22.30.64)

NEUCHÂTEL

Coordination - Asile/NE
c/o E. Montandon, Theyers 2,
2068 HAUTERIVE

Centre social protestant (CSP)
11, rue des Parcs

2000 NEUCHÂTEL (038/25.11.55), ou:

23, rue Temple-Alliémand

2300 LA CHAUX-DE-FONDS (039/28.65.40)

FRIBOURG

Coordination droit d'asile
c/o CRT, case postale 663

1701 FRIBOURG (037/22.20.49)

Service de contacts et de consultations
rue Botzet 2

1700 FRIBOURG (037/24.48.27)

GENEVE

Coordination GE déf. droit d'asile
9, ave Ste-Clotilde

1205 GENEVE (022/28.28.44)

Centre social protestant (CSP)

14, rue du Village-Suisse, c.p. 177,

1211 GENEVE 8 (022/20.78.11)

VALAIS

Comité valaisan déf. droit d'asile
case postale 115

1950 SION

Centre de contact Suisses-Immigrés
15, rue Pratiforti

1950 SION (027/23.12.16)

VAUD

SOS-Asile/VD

case postale 2413

1000 LAUSANNE

Centre social protestant (CSP)
28, rue Beauséjour

1003 LAUSANNE (021/20.56.81)

ABONNEMENTS S.V.P.

Un grand merci à tous ceux qui ont d'ores et déjà renouvelé leur abonnement à fin 86. Pour ceux qui auraient négligé de le faire, comme pour ceux qui s'étaient abonnés au début de 1987, le bulletin vient encadré dans ce numéro permettre de réajuster leur intérêt pour notre travail d'information à un moment où il devient plus essentiel que jamais.

MISE EN DANGER

Vous l'avez lu dans la presse: Mme Kopp était calme et détendue lorsqu'elle a réaffirmé, ces derniers jours, sa conviction que le renvoi des tamouls dans le Sud du Sri-Lanka ne pose aucun problème.

Oh bien sûr, on s'empresse de dire, qu'il n'y a pas de garanties absolues, que l'on ne peut pas assurer un suivi à long terme de tous les expulsés. Mais enfin, il n'y a pas encore eu de cadavre. Malgré la somme d'argent offerte par l'ambassade de Suisse, la majorité des 20 ou 30 tamouls déjà renvoyés après une peine de prison ne se sont jamais annoncés. Mais enfin, cela ne prouve rien.

Certes, on peut faire confiance au gouvernement sri-lankais, qui a tout intérêt à reprendre le contrôle des réfugiés tamouls et qui a négocié la chose avec le Conseil fédéral: tout sera fait pour éviter que des bavures ne viennent trop vite remettre en cause le programme de rapatriement. Dans le contexte de la guerre civile, il y a d'ailleurs de fortes chances qu'elles passent longtemps inaperçues. Mme Kopp peut donc continuer de miser sur le bluff.

Bernard Ziegler, lui, n'a vraiment pas eu de chance. En diffusant le 25 novembre un communiqué de quatre pages pour annoncer le jour même l'expulsion en Yougoslavie d'un requérant recalctitrant, le chef du DJP voulait faire une démonstration de force. Couper court à toute contestation en expulsant avant la date prévue un requérant pour lequel les démarches se multipliaient.

Le cas, hélas, était mal choisi. On savait bien que Januz Salihhi risquait la prison. Mais ce n'était pas le premier. Et puis, voyez-vous, en principe ces choses-là sont invérifiables. Il est toujours possible de démentir des informations trop

vagues. Mais voilà: Belgrade est à moins de 1'000 kilomètres de la Suisse, Januz avait encore un frère à Genève et ses proches ont osé parler.

Et aujourd'hui, on sait. On sait que Januz Salihhi est emprisonné depuis le 25 novembre, hospitalisé même, depuis la mi-Janvier. On sait à quoi conduit une politique de force qui refuse d'écouter ceux qui défendent les requérants. On sait. Et chacun doit se demander, aujourd'hui, ce qu'il peut faire pour que nos autorités respectent enfin le droit d'asile. Car il ne sera pas possible de dire, demain, "nous ne savions pas".

EN CAMPAGNE

Pour chacun de nous, la campagne pour la défense du droit d'asile est déjà engagée depuis longtemps, et elle va nécessairement devoir se poursuivre bien au delà du 5 avril. Les deux mois qui viennent seront pourtant décisifs. C'est aujourd'hui ou jamais que nous devons agir et agencer notre volonté de préserver ce droit de l'homme essentiel qu'est le droit d'asile. C'est à ce que sera dit au cours de cette campagne de votation que sera jugée, demain, l'attitude et la responsabilité des uns et des autres. C'est maintenant que nous allons subir l'épreuve du feu, tester notre capacité à faire face, calmement, mais fermement, à tous ceux qui s'acharnent sur les requérants.

Une campagne de votation est d'abord l'occasion d'un large travail d'explication. Plus il sera mené en profondeur, plus il sera durable. Pour vous aider à y participer, VIVRE ENSEMBLE enverra à tous ses abonnés, début mars, un dossier spécial contenant divers documents relatifs à la révision de la loi. Un appel du comité de votation vous parviendra aussitôt dans le courant de ce mois.

LOI REVISEE: MACHINE A REFOULER

Les premières fuites relatives au projet d'ordonnance d'application de la loi sur l'asile confirment toutes les craintes que l'on pouvait avoir. Placés sous contrôle policier jusqu'à la fin de la procédure d'asile, les requérants seront susceptibles d'être refoulés à chaque détour de la procédure.

La Wochenzeitung du 16 janvier, auquel un exemplaire de la circulaire adressée aux cantons le 27 novembre est parvenu, décrit en détail le dispositif prévu: comme déjà annoncé (cf. 6/4) seuls 25 postes frontières pourront désormais recevoir les demandes d'asile. Mais on sait que personne ne s'adresse à la frontière, puisqu'un visa ne s'obtient que rarement et qu'il n'y a aucune garantie de pouvoir passer.

RENOVI SANS FORMALITE

Pour le 90% des requérants, qui en sont réduits à arriver clandestinement, l'enregistrement aura lieu dans 4 à 6 centres de tri installés à proximité de la frontière (à Genève pour la Suisse romande). C'est là qu'il faudra obligatoirement s'annoncer. Mais attention: ceux qui tarderont à s'y rendre et qui seraient interpellés à la frontière ou à l'intérieur du pays avant de s'être annoncés comme demandeurs d'asile seront considérés comme des étrangers en situation irrégulière, expulsables séance tenante. Le projet en donne l'expression: la compé-

tence aux polices cantonales. C'est la légalisation de toutes les pratiques abusives de renvoi sans enregistrement de la demande d'asile que l'on a déjà pu observer un peu partout.

Interrogé par la Berner Zeitung (éd. du 12 janvier), l'un des collaborateurs directs de Peter Arbenz insiste bien sur le fait que ces renvois pourront se faire dans le pays d'origine. "Le fait qu'un étranger ne s'annonce pas comme demandeur d'asile conformément aux directives signifie qu'il n'a pas de véritables motifs d'asile. Il peut donc être refoulé dans son pays sans autre procédure".

UN FILTRE

S'il arrive dans un centre de tri/enregistrement, le requérant sera auditionné "soumairement" en vue d'examiner s'il n'y a pas lieu de le renvoyer dans un pays tiers ou plus simplement de "refuser d'entrer en matière" sur sa demande d'asile. Le tout en 2-3 jours. C'est le modèle testé au centre de Cointtrin. Un fonctionnaire fédéral devrait être sur place pour prendre les décisions sans retard.

Ceux qui passeront à travers ce filtre seront tenus de se rendre dans le centre d'hébergement cantonal ou intercantonal qui lui sera désigné, selon une clé de répartition à préciser (on parle maintenant de centres de 40 à 100 places, "selon les circonstances", mais des projets antérieurs allaient jusqu'à

500 en cas de regroupement intercantonal, et rien dans la loi ne s'y oppose). Là encore, le trajet jusqu'au centre ressemble à une chausse-trappe. Le projet prévoit le "classement" de la demande en cas de "disparition".

ASSIGNATION A RESIDENCE

Dans ces centres, les requérants seront définitivement identifiés et auditionnés, avec une possible condamnation pénale pour entrée illégale à la clé. Ils n'auront pas la possibilité d'habiter ailleurs et on pourra leur interdire de travailler jusqu'à la décision définitive. Seuls échapperont à ces centres ceux qui seront entrés légalement. Cette discrimination fait problème du point de vue constitutionnel, mais le projet paraît vouloir passer outre.

Pas une ligne du projet ne donne de garantie sur la présence d'observateurs des oeuvres d'entraide dans les différents centres (frontière, tri, hébergement), ni sur les modalités d'accès à un mandataire. Quand on sait que les auxiliaires de l'aéroport ne peuvent toujours pas se rendre librement au centre de Cointtrin malgré la promesse faite aux Eglises le 27 octobre par le Conseil

"BAVURES": FEU VERT AUX CANTONS

C'est la dernière "bavure" dénoncée publiquement: à la suite d'une erreur dans l'envoi d'une facture pour injections de tranquillisants, Caritas découvre qu'un psychiatre domicilié à la même adresse que la police des étrangers de Lucerne endort les expulsés récalcitrants pour faciliter leur renvoi. Une méthode très vaissablement appliquée lors de refus d'entre-distribuer les demandes et autres renvois par surprise. Après trois mois de démentis et de manoeuvres dilatoires, le directeur de la police des étrangers a fini par admettre les faits (cf. 17.1).

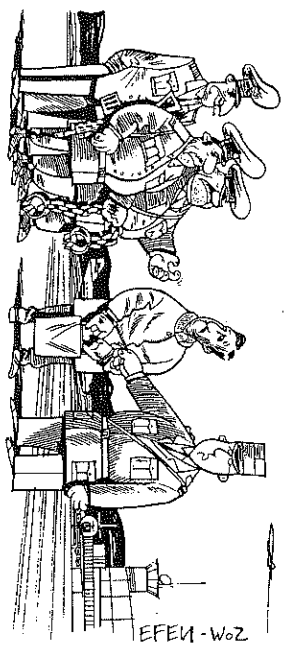
Pour mémoire: ce sont à ces mêmes fonctionnaires que la nouvelle loi sur l'asile va donner une influence déterminante sur la constitution du dossier (audition unique) et la gestion des arrivées (assignation à résidence, renvoi sans formalité). Feu vert aux bavures? Voici quelques précédents.

Le 2 avril 1985, la police bernoise va chercher à l'hôpital de Lörzach une requérante tamoule soignée pour une infection à la fin de sa grossesse. Celle-ci est renvoyée

d'Etat genevois, et quand on connaît les entraves pratiques auxquelles s'y heurtent les mandataires, il n'y a pas lieu de se faire trop d'illusions. Isolés dans ces différents centres, sujets à une expulsion sommaire durant tout le processus d'enregistrement de la demande, les requérants sans appuis seront livrés presque totalement à l'arbitraire policier. Un grave défi pour tous ceux qui se sentent solidaires des réfugiés.

DERNIERS VERROUS

La Berner Zeitung (12.1) rappelle que le Conseil fédéral prépare d'ores et déjà diverses mesures complémentaires au projet d'ordonnance: augmentation des effectifs des gardes-frontière (voir ci-dessus le petit jeu du chat et de la souris prévu par l'ordonnance renforcée), renforcement de la collaboration internationale (à l'aveuglance: renvoi vers un pays tiers comme première étape à un regroupement) et introduction du visa de transit pour les pays à risque (ceci gens n'ont qu'à rester chez eux!).



"Ca fait quand même drôle de les leur remettre à Cointtrin"

fondé, cette candidate à l'asile ayant de la parenté en Suisse. De nombreux renvois selon l'art. 19 IA sont ainsi exécutés brutalement et par surprise, sans tenir compte de la situation personnelle des requérants, qui n'ont parfois même pas le temps d'emballer leurs affaires.

PRISON SANS MANDAT

Le 3 décembre 1985, le chef de l'office des étrangers du canton de Neuchâtel et son adjoint comparaissent au tribunal de police sous l'accusation de séquestration. Sans le moindre mandat légal, deux anglais nouveaux venus avaient été détenus pendant une dizaine de jours afin d'assurer leur refoulement. Un cas tellement fréquent que le tribunal, tout en confirmant l'illégalité de ces pratiques dénoncées par le procureur, renoncera à prononcer une peine, jugeant que les accusés n'avaient fait qu'imiter leurs prédécesseurs (et certains collègues des autres cantons, Ndlr) :

DEMANDE "RETIREE"

Juillet 1984. Un requérant turc qui attend depuis plusieurs mois la réponse à sa demande d'asile est contrôlé dans un tram bâlois. Il a malencontreusement oublié l'abon-

Attention ! Les fonctionnaires cantonaux ne sont pas des monstres. Mais le climat de刁ault, l'obéissance aux ordres, le climat de décision-exécution, la façon dont les bureaux sont régulièrement couverts ou étouffés, l'assimilation toujours plus fréquente des requérants à des délinquants, le sentiment que les politiciens sont dépassés par les événements, le développement d'une xénophobie rampante: tout cela fait balayer les policiers concernés dans un milieu propice aux dérapages.

Il s'en trouve pourtant aussi, parfois, pour prendre le risque d'aider discrètement un organisateur de défense...

Policiers violents?

Des procédures pénales et disciplinaires ont été engagées contre des policiers de Frauentald (TG), soupçonnés d'avoir brutalisé un ressortissant turc le 13 mai dernier, rapportait hier l'hebdomadaire zurichois *Wochezeitung*. Le journal, qui cite le commandant de la police de Frauentald, M. Jürg Ruesch, précise que les policiers, qui seraient au nombre de huit, sont soupçonnés d'avoir battu « pendant plusieurs heures » ce candidat à l'asile, après l'avoir interpellé à la suite d'une bagarre dans un foyer de réfugiés de la ville.

nement dont il est bel et bien détenteur. Amené au poste, il y est gardé à vue, puis conduit à la police des étrangers où on lui demande, sans faire appel à un interprète, de signer une déclaration de retrait de sa demande d'asile. Aussitôt placé dans un avion pour Istanbul, via Zurich et Rome, il part heureusement à alerter des connaissances à l'escale de Zurich et à s'arrêter à Rome grâce à une intervention du HCR. A Bâle comme ailleurs, de nombreux renvois sont ainsi "légitimés" par la signature de déclarations "spontanées" par des requérants privés de liberté.

UN CADAVRE

Le 4 mai 1981, un requérant turc se présente au guichet de la police des étrangers du canton d'Argovie. Il s'agit d'un des 15 membres d'un comité d'entreprise du syndicat DISK, poursuivi depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980. Quinze jours plus tard, son corps torturé est rapporté à sa famille par la police turque, qui parle d'un suicide. Il faudra longtemps pour que les informations sur ce cas parviennent en Suisse, et ce n'est qu'après de délicates recherches à Istanbul pour obtenir le témoignage de la famille et du médecin ayant examiné le corps, que la

"Wochezeitung" révélera ce cas dans son No 28 de juillet 1982. Des cas de refus d'enregistrer la demande d'asile avec rapatriement forcé s'observent hélas dans plusieurs cantons.

"DISPARITION"

Le 9 avril 1985, deux ressortissants turcs conduits à la police des étrangers de Delémont "disparaissent". Un fonctionnaire de service déclare qu'il les a envoyés à la police de sûreté et qu'ils n'y sont pas arrivés. Retrouvés dans la région bâloise ils racontent qu'ils se sont faits ramasser dans la rue par une voiture banalisée dont le chauffeur maniait un poste de police, ils ont été conduits par une route

de montagne au-delà de la frontière et déposés en rase campagne. Un cas de refoulement particulièrement élaboré. On sait qu'il s'en produit des milliers par an à la frontière, mais aussi depuis l'intérieur.

Ces quelques cas, plus ou moins graves, plus ou moins récents, ne sont pas des exceptions. Rien d'autres nous sont connus, qui ne sont eux-mêmes que la petite partie visible de l'iceberg. Car à chaque fois, il faut un concours de circonstances très particulier (un "katz") pour que les faits soient découverts. Le plus souvent, la "bavure" reste méconnue: un témoignage direct ne peut évidemment que difficilement être recueilli après un renvoi forcé.



"Le droit d'asile n'est pas une simple tradition de la Suisse. Il est un principe politique et une manifestation de la conception suisse de la liberté et de l'indépendance".

[Rapport du Conseil fédéral, 1 février 1957]

ECHOS DES GROUPES ET DES REGIONS

A l'invitation du groupe "Accueil-Réfugiés" de La Chaux-de-Fonds, tous les requérants logés au foyer des Carriets-Verrières ont pu passer Noël chez des amis. Et malgré la polémique qui se développe autour de leur présence (cf. 12-1) c'est eux qui ont ouvert leurs portes, à Nouvel-An, pour un réveillon en musique. Un mois plus tôt, les requérants du centre d'Antères (GE) avaient également accueilli leurs amis de la paroisse locale. A Montreux 150 personnes sont venues le 30 novembre partager un repas tamoul. A Genève, les groupes de parrainage parlent de multiplier les soirées-rencontres d'ici au 5 avril. A Zurich, l'Action places gratuites organise deux journées de formation pour ceux qui veulent s'engager dans l'accompagnement de requérants. A Orbe, le 27 janvier, conférence-partage sur le thème "requérants parmi nous". A Langnau, le 23 janvier, avant-première d'une pièce de théâtre, "Grenzlos", qui va tourner durant les mois à venir. Etc., etc.

Partout, l'autre Suisse est en mouvement. Et déjà le MODS prépare, dans toute la Suisse, pour le jour même des votations, des rencontres qui montreront, quoi qu'il arrive, notre volonté de rester solidaires de ceux qui vivent à nos côtés.

SEMINAIRE AU LOUVERAIN

Le 5ème *Séminaire Suisse-Tiers Monde, aura lieu au Louverain, les 14 et 15 février 1987 sur le thème "Exil et migration, un nouveau défi".* *Prévisions: Le Louverain, 2206 Les Geneveys-sous-Coffrane, Tél. 038/57.16.66*

JURA: SECOND SOUFFLE

Depuis 5 mois SOS-Asile/JU a mobilisé toute ses forces autour des cas de renvois. Les plus problématiques (cf. 21.11). Mais aucune réponse claire n'est encore venue et l'une des familles parrainées a fini par craquer, devant cette inertie administrative, et par "disparaitre".

En décembre, pourtant, le Parlement jurassien a voté sans opposition une motion favorable à une solution humanitaire. Et le 16 janvier, 200 personnes se retrouvaient à Delémont pour un banquet républicain.

C'est sûr: les parrains jurassiens se battent aussi longtemps qu'il le faudra pour que ces fameux permis humanitaires arrivent aussi dans leur canton.

VALAIS: CVDDA

Un Comité valaisan de défense du droit d'asile s'est constitué en Valais depuis la fin novembre, avec la participation de plusieurs personnalités politiques, tous partis confondus, et de représentants de milieux culturels et humanitaires.

Jusqu'ici le CVDDA s'est occupé principalement de la défense individuelle de candidats à l'asile. Il a aussi créé un groupe de travail pour l'information et il compte bien s'étendre encore.

Adresse postale: case postale 115, 1950 Sion. Réunion tous les lundis soir, 15 rue Pratitforti.

SOS-ASILE/VD INFORME

Dès le mois de février, une feuille d'information sera éditée chaque trimestre et adressée aux 2'500 adresses du fichier vaudois. Ceux qui veulent ajouter de plus près l'actualité vaudoise peuvent demander à recevoir ce bulletin à SOS-Asile/VD, case postale 2413, 1002 Lausanne.

BANQUETS REPUBLICAINS

La résistance au démantèlement du droit d'asile a fait renaître la tradition des "banquets républicains", telle qu'elle s'est inscrite dans l'histoire des luttes pour la liberté après la Restauration.

Après d'une interdiction de réunion, les républicains d'alors imaginaient d'organiser des "banquets" pour propager les idées de la révolution. Chacun pouvait ainsi lever son verre à la liberté. C'est l'interdiction d'un de ces "banquets" qui déboucha sur le renouvellement de Louis-Philippe (1948).

A Bienne d'abord, à l'appel de Peter Zuber (cf. 1.9), puis avec le mouvement ouvrier de parolage des Tamouls (cf. 6.11), à Bâle (cf. 14.12) et maintenant à Delémont (16.1), des centaines de citoyens se sont déjà retrouvés de cette façon pour partager un repas tout en exprimant publiquement leur volonté de résistance face à l'arbitraire.

L'affaire n'est pas très compliquée. Une grande salle avec possibilité de servir un modeste repas, une circulation bien dégagée et quelques invités de choix: à chacun de dire ensuite ce qu'il a sur le cœur. Un extraordinaire dynamisme ressort de ces temps forts vécus en commun et des phrases de paroles qu'ils suscitent. A n'en pas douter, il y aura d'autres "banquets".



ASILE ET DEVELOPPEMENT

La Communauté de Travail Suisse-Aid/Action de Genève/Pain pour le Prochain/Helvetas a publié un texte de réflexion sur le thème: "politique d'asile et politique de développement". On peut le commander à la Coordination romande pour la politique de développement, 49 rue de Bourg, 1003 Lausanne. Tél. 021/20.37.30

NEUCHÂTEL: BRAVO

Notre numéro 7 avait consacré tout un dossier à certains dérapages neuchâtelois. Les interventions du CSP et de la Coordination-Asile n'ont pas été inutiles puisqu'on apprend que depuis quelques mois le déroulement des auditions cantonales s'est nettement amélioré et que le requérant peut désormais y être accompagné d'un mandataire.

Avec Genève et semble-t-il l'Argovie, Neuchâtel est l'un des rares cantons à reconnaître ce droit. Dans un rapport daté du 10 novembre 1986, la commission des pétitions du Grand Conseil admet que l'ancien mode de faire avait conduit à "quelques "bavures" et entorses à la loi fédérale sur l'asile".

PERMANENCE A FRIBOURG

Caritas et l'EPER ont ouvert en ville de Fribourg, au début de cette année, un service de contacts et de consultations (SCC) pour candidats à l'asile. Une assistante sociale, un juriste et une secrétaire, assistés de bénévoles, vont ainsi développer des activités de consultation juridique, de médiation avec les autorités, de soutien des requérants et d'aide au départ (ou au retour). Le SCC entend également "conseiller et soutenir les personnes et les groupes engagés aux côtés des requérants".

Adresse postale: rue Botzet 2, 1700 Fribourg (037/24.48.27). Permanence lundi et jeudi après-midi.

PARTIR AU CANADA ?

Ceux qui travaillent avec des candidats à l'asile savent d'expérience que le "pays tiers" (un pays qui accueillerait légalement et d'une façon stable celui qui est renvoyé de Suisse) relève plutôt du mythe que de la réalité concrète. Mais dans la recherche désespérée d'une solution pour ceux que la Suisse oblige à fuir à nouveau, toute tentative est bonne. Pour beaucoup, l'espoir, le rêve, porte un nom: CANADA. Un pays dont la tradition d'accueil vient encore d'être soulignée par l'attribution de la Médaille Nansen du HCR.

S'il reste théoriquement possible d'entrer dans ce pays et d'y rester, il y a loin, dans les faits, d'une tradition d'ouverture très large à la pratique actuelle en matière d'immigration: dès la fin des années 70, les réglementations se sont succédées, de plus en plus restrictives, légitimes notamment par un taux de chômage élevé.

Les informations recueillies auprès de personnes ayant déjà fait

ET LES USA ?

Une circulaire de l'OSAR diffusée en novembre dernier donne l'adresse, en Allemagne (!), des bureaux mandatés par l'Immigration and Naturalization Service (INS). Avec deux précisions: "il est trop tard pour entreprendre les démarches si la demande d'asile est déjà rejetée en deuxième instance" et "la procédure dure au moins 6 mois". En outre, seuls entre en ligne de compte les requérants des pays de l'Est, de l'Iran, de l'Irak ("s'ils sont chrétiens") de l'Afghanistan et de l'Ethiopie ("s'ils ont été apâtes des études à l'Est").

des démarches pour un départ au Canada, varient beaucoup. L'un vous dit que si son entretien est assuré par un groupe ou une personne sur place (cela s'appelle aussi un "parrainage") n'importe qui peut entrer. Un autre, citoyen canadien celui-là, affirme que ce n'est possible que si un parent proche se porte garant du candidat. Autant de contacts, autant d'échos contradictoires.

À ce stade, le plus rationnel est encore de vérifier soi-même à l'ambassade du Canada. Mais il faut alors se rendre à l'évidence: il n'y aura pas de vraie réponse à nos questions. Pas de critères généraux ou de normes officielles. L'attribution d'un visa d'immigration est, nous dit-on, strictement liée à des situations individuelles, qui s'adaptent au cas par cas.

Un peu surpris, l'interlocuteur précise ses questions: est-ce qu'un candidat peut/doit être parrainé par un groupe ? Réponse: ce n'est pas impossible (sic). Suivent quelques autres questions assorties de réponses du même ordre, ce qui nous autorise à en déduire - à haute voix - que les critères d'acceptation diffèrent pour chaque personne. "C'est exactement cela" enchaine le fonctionnaire d'ambassade, souligné semble-t-il de s'être enfin fait comprendre.

La pratique montre que les restrictions sont très fortes, notamment en fonction de l'origine et de la profession des candidats. Le gouvernement provincial peut en outre opposer son veto à l'autorisation d'immigration délivrée par le gouvernement canadien. Quant à la durée des démarches, six mois semble être un minimum. Le seul départ connu vers le Canada s'est joué à quittance ou double: partie sans visa, après s'être procuré des papiers valables, cette famille africaine avait toutefois des parents au Canada pour se faire réceptionner.

Plusieurs groupes et personnes sont malgré tout sur la piste canadienne, souvent en liaison avec un syndicat ou une communauté religieuse-

se sur place. Mais le mélange de conditions draconiennes (la nécessité de trouver un emploi au préalable s'est vérifiée dans toutes les tentatives connues) et arbitraires (comment désigner autrement le refus ou l'acceptation d'un dossier en l'absence de critères explicites ?) provoquera encore bien des démissions chez ceux que tentent le "rêve canadien".

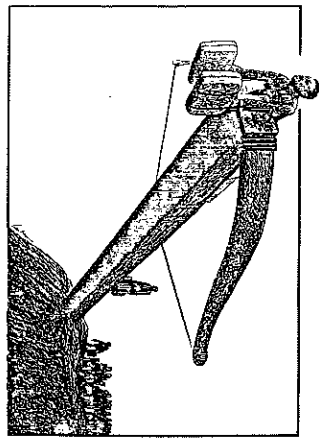
CROIX-ROUGE : BAD...

Deux bureaux pour l'aide au départ (BAD) ont été ouverts par la Croix-Rouge, l'un à Lausanne (nombre 1985) l'autre à Genève (mai 1986). On avait pu s'attendre à ce que l'intervention de professionnels débouche rapidement sur une clarification en élargissement des possibilités de départ. Il a fallu rapidement déchanter.

À Lausanne, le BAD fait état de 5% de départs vers un pays tiers pour les 241 dossiers traités à fin 1986. Quelques chiliens sont partis en Argentine il y a un an (ce n'est plus possible aujourd'hui), des Ghaniens sont allés dans un autre pays d'Afrique, un départ s'est fait sur l'Australie. Dix personnes ont échappé au renvoi grâce à un permis humanitaire. Pour les autres, la Croix-Rouge ne fait guère plus que d'organiser les rapatriements à la place de la police. Ce qui évite au moins aux requérants de se sentir hachés par cette dernière. En novembre, pourtant, la police a subitement renvoyé sur l'Angola une famille pour laquelle le BAD faisait des démarches.

Même problème à Genève, où l'on ne peut faire état que de trois départs réussis vers des pays tiers (un Chilien vers le Pérou, un Zaïrois en Côte d'Ivoire, un autre requérant vers le Cameroun). Mais dans trois cas également, des renvois ont été exécutés par la force alors que les requérants se

croquaient protégés par la Croix-Rouge. La plus grande confusion régnait quant au rôle réel que joue le BAD et sa position vis-à-vis des autorités, au point que ceux qui collaboraient avec le BAD en sont réduits à tout neutraliser. Quelques cas où un travail se fait en profondeur, où des délais ont été obtenus et où un suivi du retour a pu être organisé montrent pourtant qu'une collaboration pourrait être fructueuse. Mais le BAD genevois, qui tient à garder ses distances à l'égard de ceux qui défontent les requérants, semble préférer servir d'alibi humanitaire au Conseil d'Etat plutôt que de négocier des garanties et de dénoncer les abus dont il est témoin.



LE BON TEMPS

En 1984, dans une enquête non publiée, l'OSAR avait dressé le bilan de toutes les décisions définitives de refus d'asile, à Zurich, de 1976 à 1981:

- 2 Expulsions forcées
- 4 Expulsions pénales
- 4 Départs volontaires
- 3 Renvoi en suspens
- 2 Domicile inconnu
- 15 Intermement libre (permis "F")
- 11 Permis de séjour (type "B")

Vous l'avez vu: deux expulsions seulement, hormis les cas pénaux, et 26 permis, pour un total de 46 refus définitifs de l'asile. C'était le bon temps.

CHRONIQUE DES EVENEMENTS COURANTS

nu depuis un an un permis humanitaire, nombre équivalent aux "cas de rigueur" genevois. Le prévôt vaudois est positif dans un cas sur deux (lorsque les critères minima sont remplis ?).

● 15 nov.: L'antenne du HCR à Brazzaville évacue sur la Scandinavie des réfugiés zairois que Mobutu réclame à son homologe du Congo-Brazza.

● 18 nov.: deux "détenus" en cours d'expulsion s'échappent du fourgon cellulaire entre Lausanne et Brigue. Ils s'échappent (29.11) que l'un deux, un candidat à l'asile turc, ne faisait pas l'objet d'un renvoi définitif.

● 20 nov.: SOS-Asile/JU a réuni près de 2300 signatures pour deux mères de famille menacées de renvoi (cf. 27.8) et 70 parains se sont également engagés à tout faire pour empêcher leur renvoi. Une motion demandant des permis humanitaires pour chacun des 48 requérants arrivés avant 1984 sera adoptée en décembre par le Parlement jurassien. Mais les autorités tergiversent.

EXPULSION DE REQUÉRANTS

— Selon la dernière édition de l'hebdomadaire zürichois «Wochezeitung» (WZOZ), les autorités tennesoises auraient «systématiquement et pendant longtemps» transféré la loi sur l'asile. Le journal estime qu'au moins 18 requérants d'asile auraient été expulsés de force bien qu'ils aient déposé une demande d'asile en bonne et due forme. (Zürich)

● 21 nov.: protestations à Onex, où le Conseil d'Etat genevois a décidé sans consultation d'utiliser un abri de protection civile pour y loger des requérants "car la population supporte mal qu'ils soient placés à l'hôtel".

● 25 nov.: le Conseil d'Etat genevois annonce l'expulsion subite en Yougoslavie d'un requérant pour lequel les interventions s'étaient multipliées dans les jours précédents. Il court-circuite ainsi délibérément la police-rouge et les Sages, alors que la police avait donné un délai au 16 décembre.

● 26 nov.: on apprend la décision des autorités de la Ville de Berne de renoncer à la distribution "tous ménages" d'un rapport sur le droit d'asile commandé à Alfred Hästler, l'auteur de "La barque est pleine". Son texte est jugé trop critique. La presse bernoise en publie néanmoins de larges extraits.

● 22 nov.: Du Château de Lausanne à Cully, 150 personnes manifestent leur soutien au syndicaliste Forster, exclu d'une commission cantonale vaudoise pour son rôle de parain. Empêchés de se rendre au monument du major Davet, symbole de la résistance à LEEC de Berne, les manifestants ont de surcroît été filmés par la police.



● 27 nov.: la Coordination genevoise dénonce l'usage aberrant qui est fait depuis peu de la clause du renvoi dans un pays tiers (art. 19 LA, cf. VE No 9-10 p.13). Plus de dix requérants turcs arrivés récemment ont ainsi été renvoyés en Italie et en Autriche où ils n'avaient fait que passer. L'un d'eux avait pourtant été sérieusement torturé.

● 27 nov.: une semaine après l'échec des trois semaines pourparlers entre l'Inde et Sri-Lanka, l'émission "Temps Présent" illustre tragiquement "la vérité sur les Tamouls". Une vérité qui s'appelle guerre civile.

● 27 nov.: Arrêté en Yougoslavie des sa descente d'avion (cf. 25.11), J. Salhi se trouve emprisonné à la prison de Djilan où il risque de 5 à 8 ans de prison selon les précédents connus. Pour la première fois de son histoire, Amnesty International lance à l'échelle mondiale une action urgente pour la libération d'un ancien candidat à l'asile en Suisse.

● 31 nov.: un centre de premier accueil s'ouvre à Berne pour effectuer les formalités d'enregistrement. A Zurich, les réfugiés sont placés depuis peu à la caserne. Dans le canton de Neuchâtel, 7'000 signatures sont déposées contre l'utilisation du centre sportif des Carmets comme centre d'accueil.

● 4 déc.: après 76 jours de claustration (cf. 18.9), la famille Mafura peut enfin sortir du refuge de Notre-Dame. Le Conseil d'Etat genevois a finalement accepté de ne pas la renvoyer au Zaïre et de permettre la recherche d'un pays tiers.

● 8 déc.: répondant au conseiller national Späthi (rad./ZH), le Conseil fédéral signale qu'il envisage l'introduction d'un visa de transit pour les ressortissants de pays producteurs de réfugiés.

● 10 déc.: le DAR fait savoir qu'il accepte le report des renvois sur le Chili jusqu'à fin février (cf. 30.9).

● 12 déc.: ne supportant plus les brimades dont ils sont l'objet (rationnement de pain, absence de soins médicaux, chantage à l'argent de poche), les requérants du camp de Churwalden se barriquent et demandent le départ du responsable du camp. Les grenadiers grisonniers utilisent les grenades lacrimogènes pour réduire cette "mutinerie".

● 13 déc.: suite à une réunion de délégués des Etats occidentaux tenue au HCR, le "Journal de Genève" évoque les difficultés de coordination et la tendance des uns et des autres à se déchaîner sur ses voisins. La Suisse devrait mettre sur pied en 1987 une nouvelle rencontre de haut niveau.

BÂLE: DES PARAINS S'OPPOSENT A L'EXPULSION (4/2) — Un groupe de douze parains suisses a annoncé dimanche soir lors d'une manifestation qu'il s'opposera à l'expulsion prévue pour lundi d'une famille turque. Les parains sont prêts à héberger les Turcs chez eux et à les protéger d'une éventuelle action policière. Selon eux, le père de famille, qui aurait refusé d'effectuer son service militaire et aurait été politiquement actif à l'étranger, encourrait de graves dangers dans son pays.

● 17 déc.: le Conseil d'Etat bernois nomme sa commission pour cas humanitaires. Un mixage de hauts fonctionnaires et de représentants d'organismes sociaux et humanitaires. Une commission interne à l'administration devrait également être créée à Bâle-Campagne, suite à un postulat adopté le 27 novembre par le Grand-Conseil.

● 18 déc.: la Thurgovie s'oppose à la création sur son territoire d'un centre de tri pour nouveaux arrivants, tel que le prévoit le projet d'application de la

● 13 nov.: le parlement ouest allemand adopte un catalogue de mesures visant à limiter le nombre des requérants: amoncellement, séjour dans un pays tiers et motifs "économiques" entraîneront le rejet de la demande. Des sanctions visent les compagnies aériennes trop "négligentes". L'interdiction de travailler est portée à 5 ans (un an pour les réfugiés de l'Est). Mais l'asile reste un droit constitutionnel... (cf. 27.8 et 18.9).

● 14 nov.: le nombre très bas des demandes d'asile vaudoises en 1986 n'empêche pas le Conseiller d'Etat Leuba de faire trébucher toute la presse sur la "vague turque". 250 requérants ont obtenu

nouvelle loi soumis par le DFJP aux cantons (cf. p. 4).

● 18 déc.: un requérant échappe à un renouveau en sautant de la passerelle de l'avion Genève-Kinshasa. Blessé, il doit encore s'esquiver de l'hôpital pour pouvoir contacter un mandataire. Vérification faite, aucune décision de renvoi ne lui avait été notifiée.

● 18 déc.: les protestations se multiplient, après le renouveau en Yougoslavie du requérant kosovar J. Salih (cf. 25.11), dont la détention est confirmée de différents côtés. Devant le Grand-Conseil genevois, B. Ziegler parle d'"institutionnels".

● 19 déc.: le ministère public de la Confédération annonce l'expulsion d'un diplomate roumain accusé d'espionner ses compatriotes réfugiés.

● 20 déc.: "Le Matin" révèle la terrible histoire d'un réfugié roumain qui ne parvient nulle part à obtenir un statut depuis 1966. Sorti de prison pour faux et usage de faux le 31 octobre, tenu de quitter la Suisse, il a déjà été renvoyé sur Genève par la Turquie, la Grèce, la France, la Belgique et l'Italie.

● 21 déc.: 400 personnes célèbrent Noël en solidarité avec les Tamouls menacés de renvoi en allumant des bougies sur la place fédérale après un office religieux. Depuis leur prise en charge par

des paroisses, les interventions se multiplient pour que le canton demande leur internement (cf. 16.10).

● 27 déc.: une controverse se développe à Bâle, après l'arrestation à Istanbul, d'un requérant kurde expulsé après avoir purgé une condamnation pour une rixe à caractère politique entre turcs. La section suisse d'Amnesty était intervenue pour plaider le non-renouveau, le procès de 1985 ayant été suivi par la presse turque. Des appels sont lancés avec succès pour qu'un co-détenu ne subisse pas le même sort. Mais il faudra plusieurs milliers de francs pour obtenir la libération du premier.

● 29 déc.: P. Arbenz, DAR, se veut rassurant dans une interview à l'agence AP. "Nous ne pouvons suivre le destin des requérants renvoyés, mais selon nos informations aucun des Tamouls renvoyés jusqu'ici n'a été importuné". En clair: "Je ne vois pas de problème, j'avance les yeux fermés". Les demandes d'asile se chiffrent à 8000-8500 pour 1986.

Berne, 6 (ATS). - L'organisation pour la défense des droits de l'homme Amnesty International (AI) a lancé récemment «une procédure d'urgence» pour que ses membres interviennent auprès des autorités suisses afin que ces dernières renouvent au renvoi dans leur pays de 32 réfugiés tamouls qui se trouvent actuellement en Suisse, a-t-on appris mardi par un communiqué d'AI.

● 2 janv.: après six mois de clandestinité, une famille chilienne de 5 personnes obtient un surris jusqu'à fin mai grâce aux démarches inlassables de SOS-Asile/VD et des "parrains" vaudois (cf. 4.8). Il y aura fallu l'intervention de P. Aubert, abordé au culot par le fils Ulla lors d'une réception à La-Chaux-de-Fonds !

● 7 janv.: après la mobilisation des paroisses bernoises, de multiples actions et l'appel lancé par Amnesty, le Conseil d'Etat bernois décide de demander au DFJP l'internement des 40 Tamouls. P. Arbenz fait connaître deux jours plus tard son refus d'entrer en matière (cf. 2.1).

● 12 janv.: son centre sportif ayant été transformé contre son gré en foyer pour réfugiés (cf. 31.11), la commune des Verrières s'oppose pendant quelques jours à l'entrée de deux enfants de

requérants dans l'école communale.

● 13 janv.: une enquête du Courrier révèle qu'un requérant Ethiopien est resté plus d'un mois enfermé dans le sous-sol du commissariat de police de l'aéroport de Copenhague, le Danemark et la Suisse n'arrivant pas à se mettre d'accord sur la notion de "pays de premier accueil" (cf. 17.10).

Berne, 13 (ATS). - L'Eglise catholique romaine, l'Eglise réformée et l'Eglise catholique chrétienne s'opposent à la dixième révision de la loi sur l'asile, soumis le 5 avril prochain au verdict du peuple. En présentant mardi à Berne, un second mémorandum sur le problème de l'asile et des réfugiés, les trois Eglises suisses ont renouvelé leur appel en faveur d'une politique d'asile plus humaine.

● 14 janv.: à Bruxelles, un candidat à l'asile zairois dont la demande avait été rejetée et qui s'opposait à son rapatriement meurt sur le siège de l'avion où on l'avait menotté. L'autopsie conclut à un suicide par empoisonnement.

● 15 janv.: s'adressant à la presse, Mme Kopp confirme la décision d'expulser les Tamouls. De multiples appels à la ratification, du HGR, du COE, d'Amnesty, de l'USS, du PDC, du PSS, de l'OSAR, de l'EPER, de Helvetas, et de milliers d'individus en Suisse et dans le monde viennent pourtant appuyer l'action des parrains bernois (cf. 7.1).

● 16 janv.: gros succès, à Delémont, pour le premier "banquet républicain" en terre romande (cf. p. 9).

● 16 janv.: la "Wochezeitung" publie l'avant projet d'ordonnance d'application de la nouvelle loi sur l'asile (cf. p. 4) et révèle que la police des étrangers de Lucerne procède à des expulsions en injectant des tranquillisants aux requérants recalcitrants (cf. p. 5).

● 16 janv.: expulsé précipitamment le 6 août, revenu clandestinement en Suisse après avoir pu quitter à nouveau le Zaire grâce à des protections, Maza-Mampassi (alias "Virgile"), fait l'objet d'une nouvelle tentative de renvoi forcé. Il est finalement interné à Champ-Dollon dans l'attente d'une solution dans un pays tiers (cf. 14.8).

● 17 janv.: le parti républicain suisse lance une huitième initiative xénophobe qui réserve l'asile aux seuls européens.

● 20 janv.: alors qu'un sondage publié la veille montre que les Suisses sont très partagés au sujet du renvoi des Tamouls, P. Arbenz annonce son intention de renvoyer prochainement 100 requérants et non plus 40 seulement.

● 23 janv.: après les mises en garde du Haut-Commissaire, J.-P. Hocké, la rencontre entre le gouvernement bernois et les responsables du DFJP débouche sur la création d'un groupe de travail chargé de réexaminer les conditions de renvoi des Tamouls. Un compromis qui ménage plusieurs semaines de répit.

tribune de Genève, 29.12.86

Délégué aux réfugiés
**Les Tamouls
vont bien,
merci!**

Tribune de Genève, 29.12.86

AVIS

FIN DE SIMPLIFIER LE TRAVAIL DES COLLABORATEURS - VEILLEURS AINSI QUE POUR LA TRANQUILLITÉ DU FOYER, LA PORTÉ D'ENTRÉE DE LA MAISON SERA FERMÉE OÙ 18h30 LES :
24 - 25 - 31 DÉC. ET LE 1^{er} JANVIER 1987
NOUS VOUS REmercions PAR AVANCE VOTRE COMPAGNEMENT ET VOUS SOUHAITONS OÙ 25 ET DÉJÀ NOS MEILLEURS VOEUX POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.
LA DIRECTION

Porte fermée à 18h30 au Foyer de réfugiés des Bemparts (FR) pour Noël et Nouvel-An.

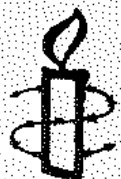
J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE DES DEUX-PONTS 23

1205 GENEVE



**amnesty
international**

INTERNATIONAL SECRETARIAT
1 Easton Street London WC1X 8DJ
United Kingdom

**URGENT
ACTION**

EXTERNAL (for general distribution)

AI Index: EUR 43/01/87
Distr: UA/SC

UA 01/87

Refoulement

2 January 1987

SWITZERLAND :

RECOMMENDED ACTION: Telegrams/telexes/express letters/airmail letters :

- expressing concern about the planned refoulement of 32 Tamil civilians against their will from Switzerland to Sri Lanka;

Telegrams to: President Aubert, Mrs Kopp, Bundeshaus, Bern,
Bundeshaus, Bern, Switzerland Switzerland

Telexes: 911191

Telexes: 911199

Telephone: 613727

Telephone: 614111

AMNESTY INTERNATIONAL
ACTIONS URGENTES
SECRETARIAT MIDI-PYRENEES
66, rue Pargaminières
31000 - TOULOUSE
Tel : 61.23.53.73

**ACTION
URGENTE**

EXTERNE

AU 359/86

YOUgoslavie : Januz SALIHI

SF 86 U 840
EUR 48/25/86

Londres, le 27 novembre 1986

SITUATION JURIDIQUE

Amnesty International est inquiète au sujet de Januz Salihi, âgé d'environ 25 ans, qui a été arrêté à l'aéroport de Belgrade le 26 novembre 1986, alors qu'il rentrait de Suisse,

Voir p. 3 et pp. 12-15. Un commentaire est-il encore nécessaire ?